

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021
A la salle de réunion « La Ciamarella » à 20h30**

A l'ouverture de la séance,

Présents : Marc KONAREFF, Michèle ANSELMET, Angeline BLANC, Didier ANSELMET, Patricia ANSELMET, Henri CHARRIER, Paul BLANC, Stéphane ANSELMET, Léandre CHARRIER

Absents : Franck CHARRIER, David BRUBALLA,

Représentés :

Secrétaire de séance : Paul BLANC

ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative Budget Eau
- Décision modificative budget Assainissement
- Délibération Création du budget annexe Les Clarines
- Délibération primes remontées mécaniques
- Délibération subventions annule et remplace
- Questions Diverses

A rattacher à la réunion :

- DPU Vente Mme AUGÉ/ Mr VARIN

73047 Code INSEE	Commune de BONNEVAL SUR ARC - BUDGET EAU POTABLE Commune	DM 2021
---------------------	---	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
VOTES : Contre	Pour
Date de convocation :	06/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Marc KONAREFF, Maire.

Objet : intégration des travaux des réseaux d'eau potable du tralenta et de la subvention qui correspond. 179 533€

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2315 : Install., mat. et outill. tech.		179 533.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		179 533.00 €		
R 131 : Subventions d'équipement				179 533.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				179 533.00 €
Total		179 533.00 €		179 533.00 €
Total Général		179 533.00 €		179 533.00 €

9 voix pour

73047 Code INSEE	Commune de BONNEVAL SUR ARC - BUDGET ASSAINISSEMENT Commune	DM 2021
---------------------	--	----------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
VOTES : Contre	Pour
Date de convocation :	06/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Marc KONAREFF, Maire.

Objet : Intégration des travaux d'assainissement et de la subvention correspondante pour 60 375€

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2313 : Constructions		60 375.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		60 375.00 €		
R 131 : Subventions d'équipement				60 375.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				60 375.00 €
Total		60 375.00 €		60 375.00 €
Total Général		60 375.00 €		60 375.00 €

9 voix pour

**DELIBERATION CREATION DU BUDGET ANNEXE LES CLARINES
ASSUJETTISSEMENT A LA T.V.A. DU BUDGET ANNEXE LIE A L'EXPLIOTATION DU BAR
RESTAURANT DES CLARINES**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants, et L2224-1, et L2321-2

VU les dispositions du Code Général des Impôts en matière d'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée, notamment son article 256,

CONSIDÉRANT que l'activité du bar restaurant des Clarines nécessite la création d'un budget annexe à caractère industriel soumis à la T.V.A.,

Il est proposé au Conseil Municipal de

- CREER à compter du 1^{er} janvier 2022 un budget annexe pour l'exploitation du service public industriel et commercial du Bar Restaurant des Clarines
- PRECISER que, conformément à la réglementation budgétaire et comptable, ce budget annexe sera géré dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable à ce type d'activité industrielle et commerciale
- INDIQUER que les biens acquis jusqu'alors par le budget principal de la commune et qui seront utilisés dans le cadre de cette activité industrielle et commerciale seront affectés au budget annexe à l'issue de sa création
- DIRE que ce budget annexe, compte tenu de son activité, est assujetti au régime fiscal applicable en matière de T.V.A.
- DECIDER que les durées d'amortissement des biens acquis dans le cadre de ce budget annexe seront les suivantes :

	Durée
Frais d'étude et d'insertion non suivis de réalisation	5
Frais d'étude et d'insertion suivis de réalisation	10
Logiciels bureautiques	5
Logiciels métiers et/ou structurants	10
Autres immobilisations incorporelles	10
Immeubles de rapport	50
Matériel roulant	10
Matériel, matériel industriel et outillage	10
Installations générales, aménagements et aménagements divers	15
Matériel de bureau et informatique	5

Mobilier	3
Autres immobilisations corporelles	10

- AUTORISE Monsieur le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

9 voix pour

DELIBERATION PRIMES PERSONNEL DES REMONTEES MECANIQUES

Le Maire explique au conseil municipal que des primes sont attribuées au personnel des remontées mécaniques en fonction de leurs activités.

Le Maire présente la liste des primes qui peuvent être attribuées, leurs montants et leurs critères d'attributions :

- Prime frais de téléphone : 25 € (salarié utilisant régulièrement son téléphone personnel pour la gestion du service)
- Prime de tir : 20 € (versé pour les artificiers pour la journée où ils ont fait usage d'explosif)
- Prime d'astreinte horaire : 6.75 € (versé lorsque le salarié doit rester opérationnel en dehors de ses heures de travail)
- Prime nettoyage sanitaire : 30 € mensuel (forfait mensuel pour le personnel affecté au nettoyage des sanitaires)
- Prime météo : 7 € la journée (prime versée pour le personnel affecté aux relevés Météo France)
- Prime de damage : 230 € mensuel (prime versée au personnel affecté à la conduite d'engin de damage.)
- Prime Nivoculteur : 230 € mensuel (prime versée au personnel affecté à l'exploitation de l'installation de neige de culture)
- Prime Astreinte mensuelle : 120 € (versé forfaitairement pour le mois lorsque le salarié doit rester opérationnel en dehors de ses heures de travail)

Le Conseil Municipal ayant délibéré :

- ACCEPTE le montant et les critères d'attribution des primes
- AUTORISE l'attribution des primes ci-dessus au personnel des remontées mécaniques

9 voix pour

SUBVENTION Budget Commune 2021 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION PRECEDENTE

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de détailler l'article 6574.

Le Conseil Municipal ayant délibéré :

- DECIDE d'accorder les aides comme suit :

Article	Bénéficiaires	Montant alloué
6574	Les petits Bonny	65 000€
	Club des sports	27 500€ 1 ^{er} tranche
		22 000€ 2 ^{ème} tranche
	Locomotive	200€
	AFSEP	200€
	Pré Soleil	100€
	Terre d'Alpinisme	1 500€

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6574 du budget Communal 2021.

8 voix pour et 1 abstention

**DELIBERATION DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER SOUMIS AU DROIT DE
PREEMPTION
PARCELLE E450
Vente Mme AUGÉ Annie/ Mr VARIN Bruno**

Mr Le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner soumise au droit de préemption urbain transmise par Maître Sébastien MAURETTE, notaire à Modane (73).

Cette déclaration concerne la parcelle E450 appartenant à Mme AUGÉ Annie, située au Vieux Village, d'une superficie totale de 01a 68ca.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de renoncer à la préemption de la parcelle citée ci-dessus
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer le notaire.

9 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

Demande Coopérative laitière Bonneval sur Arc : La coopérative laitière fait la demande de mettre une chaîne entre le bâtiment et le parking afin d'interdire le stationnement et ainsi faciliter les livraisons. Le conseil Municipal émet un avis favorable à la demande.

Demande ANSELMET Alexandre : Mr ANSELMET Alexandre demande un droit de passage sur les parcelles E2166 et E2468 appartenant à la commune afin d'accéder à ces parcelles cadastrées

E254 et E255. Le conseil municipal émet un avis favorable et le maire présentera une délibération a ce propos lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Vu par nous, Marc KONAREFF, Maire, pour être affiché le 17 décembre 2021 sur le tableau d'affichage installé devant l'entrée de la Mairie, accessible au public, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

*A Bonneval Sur Arc,
Le 17 décembre 2021
Le secrétaire de Séance, Paul BLANC*

*Le Maire,
Marc KONAREFF*